

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/12/2021

**n° 09/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le six du mois de décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LAMBERT.

Présents : Ludovic LAMBERT, Marie-Claire PELLETIER, Georges CHAMPLONG, Serge MLYNARCZYK, Audrey ROMANET, Hélène SABOT, Dominique Salles.

Procurations : Pauline GAYET a donné procuration à MC PELLETIER, Alexandre ODRU a donné procuration à G. CHAMPLONG

Excusés : Xavier MANEVY, Stéphane GIRARD

## ➤ Délibération n° 09/2021/01 : Virements de crédits

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour procéder aux virements de crédits ci-après.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
<b>203-196 Maîtrise d'œuvre</b>		<b>+ 23 000</b>
<b>2157-195 Vidéoprotection</b>		<b>+ 6000</b>
<b>21538-137 Eclairage public</b>		<b>+ 7000</b>
<b>2131-196 Renov énerg mairie</b>		<b>+ 190 000</b>
<b>2135-198 Aménag. cimetièrre</b>		<b>+ 22 000</b>
<b>231-145 château</b>	<b>- 33 000</b>	
<b>231-196 Renov énerg mairie</b>	<b>- 190 000</b>	
<b>2111-192 terrain Chappelet</b>	<b>- 25 000</b>	
<b>Budget équilibré</b>	<b>- 248 000</b>	<b>+ 248 000</b>

## ➤ Délibération n° 09/2021/02 : Autorisation de signature d'un avenant à la convention d'adhésion à l'unité Conseil en droit des collectivités du cdg69

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose aux collectivités et établissements publics de son territoire qui souhaitent y recourir un service de conseils juridiques.

Dans le cadre de ces missions, l'adhérent à ce service peut ainsi obtenir des juristes tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale.

En 2018, le cdg73 et le cdg69 se sont rapprochés afin de mutualiser ce service pour permettre aux collectivités de la Savoie d'en bénéficier.

Formalisée par une convention tripartite entre les deux centres de gestion et la collectivité adhérente, la mise à disposition de ce service s'opère en contrepartie du versement d'une participation annuelle (à laquelle est

susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la collectivité solliciterait la mise à disposition particulière d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux).

Le niveau de participation financière pour l'année 2022 a été modifié. Les nouveaux tarifs sont toujours fixés en fonction du nombre d'habitants.

■ Le montant annuel de la participation en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est désormais fixé pour une commune jusqu'à 500 habitants à 350 euros. Le nombre d'habitants est déterminé en référence au dernier chiffre publié par l'INSEE (population totale-année N-1).

■ Ainsi pour la commune de La Croix de la Rochette la participation s'élèverait à 350 euros.

Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Donne à Monsieur le maire, tous pouvoirs aux fins de signer l'avenant à la convention tripartite dont le projet est annexé à la présente délibération et qui entérine la modification tarifaire.

Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2022.

### ➤ Délibération n° 09/2021/03 : Création d'un système de vidéoprotection sur la commune

Le Conseil Municipal par délibérations du 2 décembre 2020 et 11 mars 2021 a décidé d'installer un système de vidéoprotection de 9 caméras. Suite à la consultation menée depuis plusieurs mois, deux propositions sont à analyser :

- **Lease Protect : 25 268.65 € HT**
- **SPIE : 37 623.21 € HT**

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour SPIE (*Marie-Claire Pelletier, Georges Champlong, Serge Mlynarczyk, Audrey Romanet, Alexandre Odru*), une abstention (*Hélène Sabot*), une voix contre l'installation des caméras (*Pauline Gayet*), deux voix pour Lease Protect (*Ludovic Lambert et Dominique Salles*), **l'offre de SPIE d'un montant de 37 623.21 € HT est retenue.**

Les caractéristiques techniques des matériels sont conformes au cahier des charges, ce qui ne peut être vérifié dans la proposition de Lease Protect en l'absence de précisions.

A la demande des élus, il est convenu de fractionner le marché des caméras en deux tranches pour s'adapter à l'architecture du réseau d'éclairage public actuel.

➤ Une tranche ferme de 6 caméras + infrastructure de communication et informatique d'un montant de 24 670.64 € HT, à réaliser au cours de l'année 2022 ;

➤ Une tranche optionnelle de 3 caméras d'un montant de 12 952.57 € HT, à réaliser en fonction de l'évolution du système d'éclairage public de la commune, sans qu'il soit prévu d'indemnité d'attente ou de dédit en cas de non affermissement.

Le conseil municipal :

- Donne à Monsieur le maire, tous pouvoirs aux fins de signer le marché des caméras.

### **Objet : Présentation de la Ligne de covoiturage Pontcharra/Valgelon La Rochette**

Appli : [oncovoit.coeurdesavoie.fr](http://oncovoit.coeurdesavoie.fr)

Explication sur le site de la communauté de communes Cœur de Savoie

Un arrêt oncovoit' sur la Croix en face de la boutique du Pain de Belledonne

## **Divers :**

- ❖ Attente du diagnostic de Monsieur Ballet, Segments Architectures, pour la rénovation énergétique du bâtiment de la mairie. (Problématique d'accès aux combles à régler)

### ❖ **Noël des enfants**

Le spectacle prévu initialement en plein air (au regard des mesures sanitaires préconisées par la préfecture de la Savoie) sur l'esplanade du château a été annulé en raison de mauvaises conditions météorologiques néanmoins les 14 enfants ayant répondu à l'invitation ont reçu un sac de gourmandises de Noël et plusieurs cadeaux.

### ❖ **Comité des fêtes**

Lors de la dernière réunion le 19 novembre 2021, une dizaine de personnes étaient présentes.  
Prochaine réunion prévue le 28 janvier 2021 à 19h00 à la maison de quartier.

- ❖ Réunion **Communication** le 09.12.2021 à 18 h 00 en mairie

## **Demandes Georges Champlong :**

- Pont de Pierre : a-t-on une réponse par rapport à l'expertise diligentée par les services de l'Etat ?  
Pas de retours pour l'instant malgré les relances
- DTL : Aménagement route des Prés Terrets ? Pas de retour des services de l'état malgré les relances
- Fibre : Le contact est pris mais pas de positionnement de date pour l'instant
- PLU : Par rapport aux préconisations des services de la préfecture, envisage-t-on une révision du PLU ?

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance, les jours et an susdits.  
La séance est levée à 20h35